



82 %

des Français
sont opposés à
la chasse à courre.

(sondage IPSOS/One Voice, 2018)

En France,

4 700

animaux sont tués
chaque année par près de

450

équipages de
chasse à courre.



PRATICABLE TOUTE L'ANNÉE ?

En dehors de la période d'ouverture de la chasse, il est possible de faire des chasses d'entraînement dans les parcs privés en août et au début du mois de septembre. Certains équipages profitent également des parcs privés pour chasser toute l'année.

L'ACTION DE ONE VOICE

Les enquêteurs de One Voice ont **infiltré pendant trois ans** ce milieu très fermé. Ils ont été témoins de chasses aux cerfs, aux chevreuils et aux sangliers. Leurs images choquantes montrent la réalité d'un loisir cruel qui, bien souvent, ne respecte pas la réglementation.

Depuis les animaux tués sur des terrains privés, accidentés, dévorés par les chiens, jusqu'au sort non moins terrible de ces derniers et des chevaux, tout illustre une incroyable violence. **One Voice dénonce ce « loisir » barbare et demande son interdiction.**



La chasse à courre est un cruel vestige du passé.
Soutenez notre action pour obtenir son abolition !



AGISSEZ AVEC NOUS !

Retrouvez nos rapports, vidéos d'enquête, pétitions, sur www.one-voice.fr. Soutenez notre combat... et diffusez largement ce tract !



Département administratif et missions
CS 20263 - 56007 Vannes Cedex
Tél : 02 97 13 11 10

Siège social

BP 41 - 67065 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 35 67 30

Suivez notre actualité : [f](#) [t](#) [@](#) [v](#) [y](#)



CHASSE À COURRE : LE CAUCHEMAR AU GALOP



Dans les forêts de France, des animaux sont poursuivis par des meutes de chiens surexcités conduites par des chasseurs à cheval. Lorsqu'ils sont rattrapés, s'ils ne sont pas déjà dévorés, on les achève à coups de dague. Spectacle sanglant auquel même des enfants assistent, ce « loisir » est une nuisance pour tous les animaux et les riverains.

FUIR

La chasse à courre, c'est un animal qui fuit, désespérément, pendant des heures, devant une meute de chiens motivée à coups de fouet par des humains montés à cheval. Ils sont assistés par les suiveurs, à pied, à vélo, en voiture, qui aident à repérer et suivre la victime et éviter qu'elle ne pénètre sur des terrains privés. Dans son désespoir, elle peut choisir de se jeter à l'eau, ou même d'entrer dans un village. **Certaines percutent des murs, des arbres ou des grillages et se tuent ou se blessent grièvement.** Et quand bien même elles finiraient par échapper à leurs poursuivants, leur état de fatigue et de stress est tel qu'il est peu probable qu'elles survivent.



« Certains chiens commencent à mordre ce cerf encore vivant sans que personne intervienne. Il a visiblement succombé à une crise cardiaque. »
Un enquêteur de One Voice

« Empoigné par la queue, ce cerf reçoit un coup de dague qui ne le tue pas... Empoigné par les bois, il se débatta fortement un long moment avant de se noyer. »
Un enquêteur de One Voice



QUI SONT LES CHASSÉS À COURRE ?

GRANDE VÉNERIE



CHEVREUILS

Ils sont tués indépendamment de leur âge. Les faons ne sont pas épargnés.

CERFS

Ils sont le plus souvent chassés pendant le brame. Les chasseurs ont ainsi l'occasion d'avoir accès aux plus beaux individus, habituellement bien cachés dans la forêt... Ce sont les plus anciens et expérimentés, ceux qui auraient donc dû se reproduire en priorité.



SANGLIERS

Les chasseurs préfèrent poursuivre les mâles les plus imposants. Les femelles gestantes ne sont cependant pas épargnées. Quant aux marcassins, âgés de deux ou trois mois à l'ouverture de la chasse, ils n'ont que très peu de chances de survivre face aux chiens.

PETITE VÉNERIE



LIÈVRES ET LAPINS

Un seul lièvre ou lapin est poursuivi à la fois. Face à une meute de chiens, qu'en restera-t-il à la fin de la chasse ?

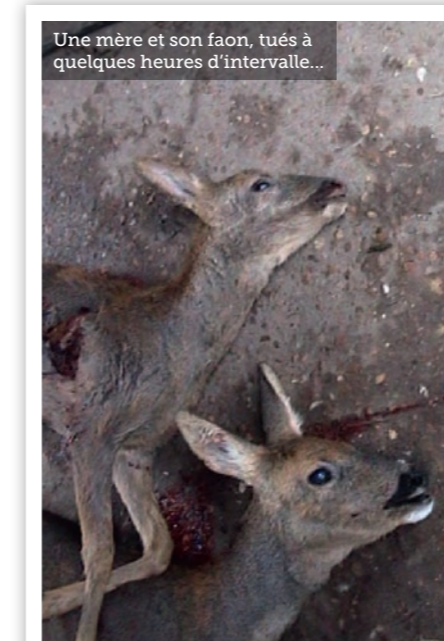
RENARDS

Ils courent vite. Lorsqu'ils se cachent, on les oblige à reprendre leur course. La chasse doit durer plusieurs heures. Puis, lorsqu'elle s'achève enfin, ils sont tués par les chiens et parfois déchiquetés vivants. Les renardes sont gestantes en fin de saison, et les renardeaux ont à peine quatre mois à l'ouverture de la chasse.



LE DROIT DE SUITE

Les chasses violent les propriétés privées où les animaux se réfugient, et n'hésitent pas à **entrer dans des villages** malgré les interdictions. Si une autorisation doit être demandée au préalable au propriétaire, c'est loin d'être toujours le cas dans la réalité. L'argument selon lequel l'animal est mortellement blessé prévaut et permet de contourner la loi. On a même vu des chasses au cerf se terminer dans un village, un parking de supermarché aux heures d'affluence, ou dans le salon d'un particulier ! Le cerf est alors achevé sous les yeux de la population, aussi atterrée qu'impuissante.



Une mère et son faon, tués à quelques heures d'intervalle...

Des victimes collatérales

→ 30 000 chiens

La veille de la chasse, les chiens sont entassés par dizaines dans des camionnettes durant de longues heures. Pour les faire obéir, le **coup de fouet** est la règle. Ils finissent épuisés et souvent blessés sans espoir d'être soignés. Certains succombent à une **crise cardiaque ou même d'épilepsie**. Ceux qui se perdent sont au mieux recherchés après plusieurs jours, et les moins performants sont tués.



→ 7 000 chevaux

95 % des chevaux utilisés pour la chasse à courre sont des trotteurs réformés des courses. Celui qui ne convient pas ou s'est « usé » trop vite est échangé. Comme ceux devenus « inaptes », il partira à l'abattoir. Le cheval doit pouvoir parcourir **jusqu'à 50 kilomètres, parfois sans préparation** ni échauffement, quels que soient le temps et le relief. Souvent, on ne le laissera pas uriner, ni boire.



« Maintenant, un cheval c'est une mobylette, on va au camion, on change avec un autre et ainsi de suite. Ils prennent ça pour des mobylettes, pour moi c'est comme ça. »
Un vieux chasseur



« LOISIR » D'UN AUTRE TEMPS

Abolie par la Révolution française, rétablie par Napoléon en même temps que l'esclavage, la chasse à courre est le loisir d'une minorité. L'entretien d'une meute et d'un équipage coûte en moyenne 150 000 euros par an.